

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-2 21SGADL0115

SEANCE DU
20 MAI 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 66
<u>Date de convocation :</u> 12 mai 2021
<u>Date d'affichage :</u> 21 mai 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

<u>OBJET :</u> Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2021 et signature de la convention d'objectifs
--

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtizia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

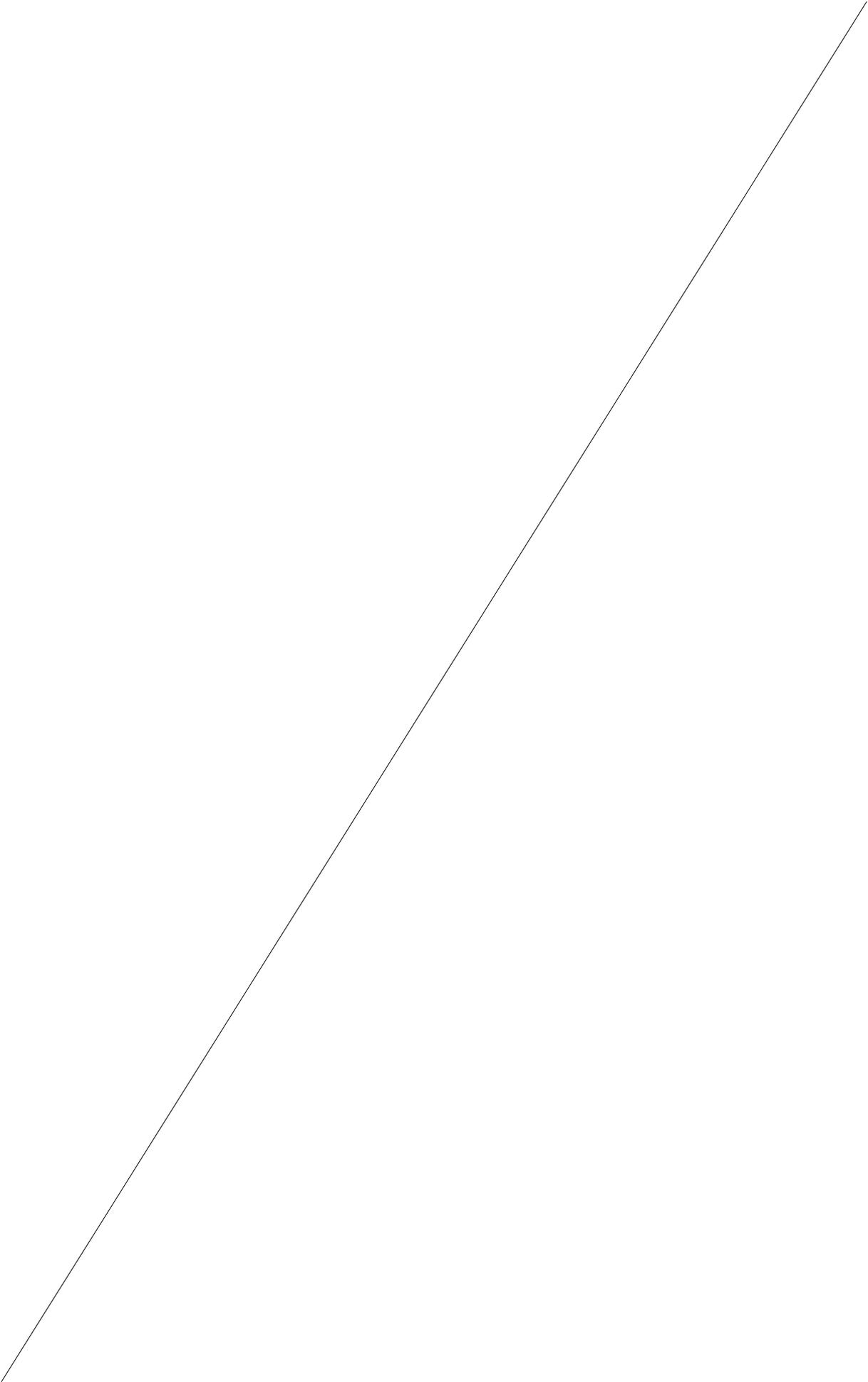
<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 5 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. JAUNET (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi relatif aux conditions de versement d'une subvention par un autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la demande de soutien financier sollicitée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;

Le rapporteur expose :

« Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB), association déclarée à la Sous-Préfecture de Château Chinon, œuvre pour la préservation des milieux naturels depuis de nombreuses années. Il assoit son action autour des trois axes opérationnels suivants :

- « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser » en s'appuyant sur le réseau des sites du CENB,
- « Accompagner les politiques publiques »,
- « Participer aux dynamiques de réseaux, de transmission des savoirs : contribuer et bénéficier ».

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a très tôt été sollicitée par le CENB pour une gestion de ses étangs-réservoirs, et de leurs zones humides associées, au bénéfice de la qualité de l'eau et de la conservation des milieux et des espèces qui les caractérisent ou les fréquentent.

Se dotant en 2009 d'un Agenda 21 intégrant un projet visant à « Mieux connaître, préserver et valoriser la biodiversité », la Communauté Urbaine a depuis intensifié et diversifié son action en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité de son territoire :

- Implication précoce dans la préfiguration de sa Trame Verte et Bleue, avec notamment l'identification des obstacles majeurs aux continuités écologiques qui se poursuit dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal,
- Acquisition foncière d'espaces naturels, notamment de zones humides,
- Mise en œuvre d'actions éducatives en direction des classes de primaire du territoire et organisation de nombreux temps de sensibilisation en matière de biodiversité,
- Soutien et contribution à divers projets et actions portés par d'autres acteurs du territoire.

Par ses actions, le CENB contribue ainsi à la satisfaction des enjeux et ambitions de la communauté urbaine en la matière de préservation et de valorisation de la biodiversité sur son territoire.

Le programme prévisionnel mis en œuvre au cours de l'exercice 2021 sur le territoire communautaire par le CENB est le suivant :

- Sur les zones humides de Fontaine Sainte et Bois de la Manche (Saint Sernin du Bois) : l'entretien et l'amélioration des équipements pastoraux existants, la mise en place d'équipements pastoraux temporaires, la gestion par pâturage (transport du troupeau, surveillance et rotation), le suivi des partenaires agricoles (encadrement des pratiques) et des actions ponctuelles d'entretien (débroussaillage, fauche) ;
- Accompagnement pour la gestion et le suivi écologique des abords des Etangs de Saint Sernin et de la Noue : appui pour la définition et la prise en compte des modalités d'entretien de la végétation, suivi de la végétation des berges, suivi de la végétation de mares ;
- Animation Grand Public dans le cadre d'opération "Fréquence Grenouille » afin de sensibiliser sur l'intérêt et le rôle des milieux humides tant pour la biodiversité que pour la protection de la ressource en eau.

Au titre de ces actions, et après examen de la demande adressée par cette association, il est envisagé de lui attribuer une subvention de 14 490,45 €.

Ainsi la Communauté Urbaine Creusot Montceau entend aider l'Association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

La convention jointe a pour objet de préciser les rapports entre la communauté urbaine et l'association ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de ce projet de convention d'objectifs 2021, d'autoriser le versement de la subvention, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2021 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2021 et d'en

assurer la bonne exécution ;

- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 14 490,45€ au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;
- D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 mai 2021
et publié, affiché ou notifié le 21 mai 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
Jean-Marc FRIZOT

